

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le lundi 5 janvier, à 8 heures,

Les associés de GEODE Conseils, société à responsabilité limitée au capital de 169.650,00 euros, divisé en 377 parts de 450 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à SAINT GENIS LAVAL (69230) – 171 route de Vourles, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Olivier MAZERAN,
propriétaire de cent seize parts sociales, ci 116 parts,
- Société OXAE,
propriétaire de cent parts sociales, ci 100 parts,
- Madame Sandrine THIEBAUX,
propriétaire de soixante-huit parts sociales, ci 68 parts,
- Monsieur Christophe GRIENAY,
propriétaire de soixante-huit parts sociales, ci 68 parts,
- Madame Lydie BOURNAY,
propriétaire d'une part sociale, ci 1 part,
- Société LB-G Expertise comptable,
propriétaire de vingt-quatre parts sociales, ci 24 parts,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier MAZERAN, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts suite aux cessions de parts sociales,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Questions diverses.

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte de la résolution proposée à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Le Président expose que suite à la décision unanime des associés intervenue le 15 décembre 2025, qui a autorisé la cession de parts sociales ainsi que l'agrément de nouveaux associés, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 1 part sociale à Madame Lydie BOURNAY et cédé 24 parts sociales à la SARL LB-G Expertise comptable.

Le Président rappelle qu'il y a lieu de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« Article 6 - Apports - Formation du capital

A la constitution, les soussignés ont fait apport à la présente société, des sommes suivantes, savoir :

- Monsieur Thierry BROYER, la somme de 30.000 francs en représentation de laquelle il lui est attribué 300 parts de 100 Francs chacune, entièrement libérées de la présente société
..... 30.000 francs
- Monsieur Olivier MAZERAN, la somme de 30.000 francs en représentation de laquelle il lui est attribué 300 parts de 100 Francs chacune, entièrement libérées de la présente société
..... 30.000 francs

Soit ensemble, la somme totale de soixante mille francs, 60.000 francs

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

Madame Véronique MAZERAN née DELOLY agissant en qualité de conjoint commun en biens a déclaré reconnaître l'origine des deniers propres de son époux Monsieur Olivier MAZERAN et accepte que les parts souscrites desdits deniers soient propres à son époux à titre d'emploi et conformément à l'article 1434 du code civil.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2001, le capital a été augmenté d'une somme de 38.393,55 francs par prélèvement d'une somme de 5.733,37 francs sur la réserve légale et d'une somme de 32.660,18 francs sur le compte autres réserves, puis a été converti en euros.

Par acte sous seing privé en date du 4 décembre 2009 à Saint Genis Laval, Monsieur Thierry BROYER a cédé 17 des 300 parts sociales (numérotées de 284 à 300) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 4 décembre 2009 à Saint Genis Laval, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 17 des 300 parts sociales (numérotées de 585 à 600) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2010 à Saint Genis Laval, Monsieur Thierry BROYER a cédé 8 des 283 parts sociales (numérotées de 276 à 283) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2010 à Saint Genis Laval, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 8 des 283 parts sociales (numérotées de 477 à 584) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, les cessions suivantes sont intervenues :

Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 9 parts dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Monsieur Thierry BROYER a cédé 9 parts dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX

Aux termes de l'assemblée extraordinaire en date du 11 février 2013, le capital social a été augmenté par voie d'apport en nature et en numéraire d'une somme de 185.000 euros.

Aux termes de l'assemblée extraordinaire en date du 30 septembre 2015, le capital social a été augmenté par voie d'incorporation par prélèvement d'une somme de 100.000 euros sur le compte autres réserves.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés du 19 septembre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 600 € pour être porté de 300 000 € à 300 600 € par voie d'incorporation de pareille somme prélevée sur les réserves disponibles et élévation de la valeur nominale de chacune des 668 parts sociales composant le capital social, pour la porter à 450 €, puis a été réduit à effet au 27 octobre 2019 d'une somme de 119 700 € pour être ramené de 300 600 € à 180 900 €, par annulation de 266 parts sociales et leur remboursement pour un montant global de 438 212 €, acquitté par attribution de différents éléments d'actif de la société.

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

Suivant décisions unanimes des associés du 22 février 2023, devenues définitives le 27 mars 2023, le capital social a été réduit de 11 250 € pour être ramené de 180 900 € à 169 650 par rachat par la Société, moyennant un prix global de 158 825 €, de 25 parts sociales numérotées de 401 à 425, annulées consécutivement.

Par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2025 à Saint Genis Laval, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 1 part sociale (numérotée 426) des 141 parts sociales dont il est propriétaire à Madame Lydie BOURNAY et 24 parts sociales (numérotées 427 à 450) sur les 140 parts sociales restantes à la SARL LB-G Expertise comptable.

De sorte que le capital social s'est trouvé modifié comme suit à l'article 7 des présents statuts.

« Article 7 - Capital social - Liste des associés - Répartition des parts »

Le capital social est fixé à la somme de 169 650,00 euros, divisé en trois cent soixante-dix-sept (377) parts sociales de 450 € chacune de valeur nominale, libérées intégralement, et réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

Monsieur Olivier MAZERAN Propriétaire de 116 parts sociales, Numérotées de 451 à 566, ci	116 parts
Madame Sandrine THIEBAUX Propriétaire de 68 parts sociales, Numérotées de 267 à 300 et 567 à 600, ci	68 parts
Monsieur Christophe GRIENAY Propriétaire de 68 parts sociales, Numérotées de 601 à 668, ci	68 parts
La société « OXAE » Propriétaire de 100 parts sociales, Numérotées de 301 à 400	100 parts
Madame Lydie BOURNAY Propriétaire de 1 part sociale, Numérotée 426	1 part
La société « LB-G Expertise comptable » Propriétaire de 24 parts sociales, Numérotées de 427 à 450	24 parts
TOTAL	377 parts

Les associés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et sont toutes entièrement libérées selon les modalités ci-dessus.

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés ou de modification dans la composition des organes de gestion, de direction et d'administration, la société est tenue de demander à la Commission régionale d'inscription dont elle relève la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de nommer en qualité de cogérant de la société, à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce pour une durée indéterminée, Madame Lydie BOURNAY demeurant à OYTIER-SAINTE-OBLAS (38780) au 168 B, montée du Vilnin.

Ses pouvoirs seront ceux prévus par la loi et les statuts.

Madame Lydie BOURNAY accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare n'être frappée d'aucune interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice et remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui accorde.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Sandrine THIEBAUX
Associée

Olivier MAZERAN
Associé

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

Christophe GRIENAY
Associé

Lydie BOURNAY
Associée
Bon pour acceptation des fonctions de gérant

SARL LB-G Expertise comptable
Associée
Représentée par son gérant
Lydie BOURNAY

SC OXAE
Associée
Représentée par son gérant
Olivier MAZERAN

GEODE CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JANVIER 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« Article 6 - Apports - Formation du capital

A la constitution, les soussignés ont fait apport à la présente société, des sommes suivantes, savoir :

- Monsieur Thierry BROYER, la somme de 30.000 francs en représentation de laquelle il lui est attribué 300 parts de 100 Francs chacune, entièrement libérées de la présente société 30.000 francs
- Monsieur Olivier MAZERAN, la somme de 30.000 francs en représentation de laquelle il lui est attribué 300 parts de 100 Francs chacune, entièrement libérées de la présente société 30.000 francs

Soit ensemble, la somme totale de soixante mille francs, 60.000 francs

Madame Véronique MAZERAN née DELOLY agissant en qualité de conjoint commun en biens a déclaré reconnaître l'origine des deniers propres de son époux Monsieur Olivier MAZERAN et accepte que les parts souscrites desdits deniers soient propres à son époux à titre d'emploi et conformément à l'article 1434 du code civil.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2001, le capital a été augmenté d'une somme de 38.393,55 francs par prélèvement d'une somme de 5.733,37 francs sur la réserve légale et d'une somme de 32.660,18 francs sur le compte autres réserves, puis a été converti en euros.

Par acte sous seing privé en date du 4 décembre 2009 à Saint Genis Laval, Monsieur Thierry BROYER a cédé 17 des 300 parts sociales (numérotées de 284 à 300) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 4 décembre 2009 à Saint Genis Laval, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 17 des 300 parts sociales (numérotées de 585 à 600) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2010 à Saint Genis Laval, Monsieur Thierry BROYER a cédé 8 des 283 parts sociales (numérotées de 276 à 283) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

Par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2010 à Saint Genis Laval, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 8 des 283 parts sociales (numérotées de 477 à 584) dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Par acte sous seing privé en date du 18 décembre 2012, les cessions suivantes sont intervenues :

Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 9 parts dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX.

Monsieur Thierry BROYER a cédé 9 parts dont il est propriétaire à Madame Sandrine THIEBAUX

Aux termes de l'assemblée extraordinaire en date du 11 février 2013, le capital social a été augmenté par voie d'apport en nature et en numéraire d'une somme de 185.000 euros.

Aux termes de l'assemblée extraordinaire en date du 30 septembre 2015, le capital social a été augmenté par voie d'incorporation par prélèvement d'une somme de 100.000 euros sur le compte autres réserves.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés du 19 septembre 2019, le capital social a été augmenté d'une somme de 600 € pour être porté de 300 000 € à 300 600 € par voie d'incorporation de pareille somme prélevée sur les réserves disponibles et élévation de la valeur nominale de chacune des 668 parts sociales composant le capital social, pour la porter à 450 €, puis a été réduit à effet au 27 octobre 2019 d'une somme de 119 700 € pour être ramené de 300 600 € à 180 900 €, par annulation de 266 parts sociales et leur remboursement pour un montant global de 438 212 €, acquitté par attribution de différents éléments d'actif de la société.

Suivant décisions unanimes des associés du 22 février 2023, devenues définitives le 27 mars 2023, le capital social a été réduit de 11 250 € pour être ramené de 180 900 € à 169 650 par rachat par la Société, moyennant un prix global de 158 825 €, de 25 parts sociales numérotées de 401 à 425, annulées consécutivement.

Par acte sous seing privé en date du 28 décembre 2025 à Saint Genis Laval, Monsieur Olivier MAZERAN a cédé 1 part sociale (numérotée 426) des 141 parts sociales dont il est propriétaire à Madame Lydie BOURNAY et 24 parts sociales (numérotées 427 à 450) sur les 140 parts sociales restantes à la SARL LB-G Expertise comptable.

De sorte que le capital social s'est trouvé modifié comme suit à l'article 7 des présents statuts.

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

« Article 7 - Capital social - Liste des associés - Répartition des parts »

Le capital social est fixé à la somme de 169 650,00 euros, divisé en trois cent soixante-dix-sept (377) parts sociales de 450 € chacune de valeur nominale, libérées intégralement, et réparties ainsi qu'il suit entre les associés :

Monsieur Olivier MAZERAN Propriétaire de 116 parts sociales, Numérotées de 451 à 566, ci	116 parts
Madame Sandrine THIEBAUX Propriétaire de 68 parts sociales, Numérotées de 267 à 300 et 567 à 600, ci	68 parts
Monsieur Christophe GRIENAY Propriétaire de 68 parts sociales, Numérotées de 601 à 668, ci	68 parts
La société « OXAE » Propriétaire de 100 parts sociales, Numérotées de 301 à 400	100 parts
Madame Lydie BOURNAY Propriétaire de 1 part sociale, Numérotée 426	1 part
La société « LB-G Expertise comptable » Propriétaire de 24 parts sociales, Numérotées de 427 à 450	24 parts
TOTAL	377 parts

Les associés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et sont toutes entièrement libérées selon les modalités ci-dessus.

La société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés ou de modification dans la composition des organes de gestion, de direction et d'administration, la société est tenue de demander à la Commission régionale d'inscription dont elle relève la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

GEODE CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 169.650 euros
Siège social : 171 route de Vourles
69230 SAINT GENIS LAVAL

R.C.S. : LYON B 420 010 670

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de nommer en qualité de cogérant de la société, à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce pour une durée indéterminée, Madame Lydie BOURNAY demeurant à OYTIER-SAINT-OBLAS (38780) au 168 B, montée du Vilnin.

Ses pouvoirs seront ceux prévus par la loi et les statuts.

Madame Lydie BOURNAY accepte le mandat qui vient de lui être confié, et déclare n'être frappée d'aucune interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice et remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui accorde.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

La gérance